

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 20 juillet 2021 à 19h00 – Salle des fêtes

Présents : Mesdames ALVAREZ-NAVARRO Cécile, BOUGHOUICHE Nadia, FAURE Valérie, MOREIRA Adeline.

Messieurs AMIOT Anthony, FONSECA Victor, GIRAUD Marc, RODRIGUEZ Philippe , TERMOZ Nicolas

Absents / excusés : CUCCIOLILLO Véronique, JULLIEN Florent, PROSEC Michel, WIART Claude

Validation du compte-rendu de la séance du 01 juin 2021

1/ Décision modificative au BP pour écritures de ventes de terrain (+100€ au 024)

Le Maire explique le mail du Percepteur concernant le montant à rajouter à l'article 024, recette d'investissement, « produit des cessions d'immo. » pour 100€. Cette écriture comptable fait suite à la vente de la parcelle Route école et au calcul de la taxe foncière proratisée, inconnue au moment du BP.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la modification budgétaire comme présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 024 : produits des cessions		100.00€
TOTAL R 024 : Produits des cessions		100.00€
D 2188 : Autres immo corporelles		100.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		100.00€

2/ Délibération pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à usage d'habitation
Réforme de l'exonération 2 ans de TFPB sur les nouvelles constructions : nouvelle délibération avant le 1^{er} octobre 2021.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,
Considérant la réforme sur la taxe d'habitation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention,

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3/ PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

M. le Maire fait un résumé de la réunion à la SMVIC concernant ce sujet : Saint-Gervais fait partie du groupe « communes rive gauche » ayant déjà toutes un PLU ce qui représente un avantage en terme de support de travail existant.

Des commissions devront être constituées afin de travailler sur ce sujet à thématiques vastes. Il est rappelé que sur la commune le foncier disponible s'est épuisé, le règlement actuel du PLU est compliqué, la commune a beaucoup de zones à risques, PPRI et carte des aléas,

4/ Personnel communal, indemnité

- Création d'un poste d'agent technique 8heures annuels

Le Maire explique qu'Erminia se propose d'aider Jordan en septembre pour la tournée des compteurs puisqu'elle le faisait et connaît donc les lieux.

Pour ce genre de contrat il faut la création d'un poste « agent technique » pour quelques heures, puis contrat « accroissement saisonnier d'activité » :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la création de ce poste pour 8heures minimum.
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail et tous documents nécessaires
- Contrat aidé (CUI-PEC) de Jordan : renouvellement au 01/09/2021
Concernant l'indemnité à cet agent sous contrat de droit privé : le sujet est débattu et est reporté au prochain conseil municipal

Départ d'Armelle (Entretien des salles et parties communes ex-Gendarmerie, états des lieux lors des locations), n'a pas renouvelé son CDD de 3 mois, nouveau contrat de 1 an à Colette (avec 2 mois d'essai),

5/ Délibération pour signature de la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique.

Le Maire présente la convention reçue de la médiathèque départementale de l'Isère.

Elle a pour objet de permettre à la Collectivité gestionnaire d'une bibliothèque municipale de solliciter le Département pour un soutien financier et de bénéficier des services de la Médiathèque départementale de l'Isère afin de créer, développer, animer son service de lecture publique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide cette convention
- Autorise le Maire à la signer

6/ Modes déplacement doux : Sentier piétons et vélos / Aménagement de voirie

Le maire explique la possibilité de créer un sentier pédestre et cycles depuis le Port vers le Village.

Suite à son rdv avec Yann Moreau du service route Maison du Département, le maire présente le projet de transfert de la RD35C (Rue du Regonfle, de la rd1532 jusqu'au village).

Des problèmes de vitesse sont constatés de plus en plus sur la rue de la Minoterie (du Pont jusqu'au carrefour à feux), ils se sont intensifiés suite à la mise en place du sens unique sur une partie de la Route du Port.

Il est proposé de faire un groupe de travail et de réflexion sur les aménagements de sécurité.

7/ Compte-rendu des conseils communautaires et autres réunions

- **Commission tourisme à la smvic par Cécile Alvarez Navarro :**

Une étude a été faite sur les hébergements ; volonté d'étaler la saison touristique pour éviter la surpopulation difficile à gérer ensuite ; projet liaison voie verte / via rhôna ; améliorer la restauration ; souhait de lister le potentiel de chaque commune ; projet « Les sublimes routes du Vercors » ...

- **Commission jeunesse par Nadia Boughouiche :** rappel de l'obligation légale de déclarer le péri-scolaire ; obligation de nommer un directeur/directrice du péri scolaire à partir de 80 enfants.

- **Réunion du Conseil Communautaire du 08 juillet par Valérie Faure :** 11 délibérations ont été votées, en attente du compte-rendu

Présentation par Frank Rousset du Plan alimentaire : consommer local, regrouper les producteurs pour une offre globale, favoriser les projets éco-responsables

PET (projet éducatif territorial)

- **Commission enfance par Adeline Moreira :** bilan RAM, son action vers les familles ; point sur l'accueil des jeunes enfants : nounou en baisse, future MAM : StQuentin depuis juillet 2021, Vinay en sept 2021, StHilaire en janvier 2022.

Questions diverses :

- CPRO, copieurs imprimantes scanners, résiliation et changement de prestataire
- Rdv projet boulangerie dans la zone : question signalétique
- Rdv Camion Food Truck (mardi 24/08 à 18h00) : autorisée à s'installer plusieurs jours par semaine vers la salle de la Drevenne
- Camion pizza au parking co-voiturage : n'autorise pas sa venue
- Demande d'un Cirque pour s'installer ce week-end vers la Maison de la Drevenne: refus

